

**Module complémentaire****Rédaction des documents obligatoires sur les faits de harcèlement**► **Modalités de l'intervention**

Durée	3 h 30	Public ciblé	Référents HSAS et autres salariés en soutien (préventeur, direction, ...)
Nb de participants	De 4 à 8 personnes en intra De 2 à 8 ETP en inter	Prérequis exigé	<ul style="list-style-type: none"> ● Référents HSAS : fournir une attestation de formation de Référent Harcèlement. ● Autres salariés : aucun prérequis
Lieu (fourni par l'entreprise)	Une salle de réunion aux normes en vigueur	Matériel à prévoir	Ordinateur portable + les documents déjà rédigés.
Prise en compte du besoin spécifique des handicapés dans l'organisation de la formation (pauses, horaires, salle), sur demande auprès du référent handicap selon les possibilités.		Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> ● 600€ (<i>hors frais de déplacement, d'hôtel et de bouche si cela est nécessaire</i>) pour 8 pers. en intra-entreprise. ● tarif inter-entreprises : 250€ / entreprise

Intervenantes et référentes pédagogiques :

- Pauline Jourdan, Master 2 « Activité et Santé », expérience de 13 ans en tant que formatrice. Formatrice SST. Formée à la question du harcèlement scolaire et formée sur le harcèlement sexuel au travail.
- Marion Matter, Master 2 en communication, SST depuis 20 ans et formatrice interne en entreprise depuis 22 ans. Formée sur le harcèlement au travail.

► **Objectif de l'intervention**

Connaître les obligations de l'employeur : présentation du cadre réglementaire et accompagnement à la rédaction des supports

► **Finalité recherchée**

Créer le cadre légal obligatoire dans toute structure.

► **Contenu de la formation**

- Présentation de la formatrice, de la thématique et des objectifs attendus.
- Présentation du cadre juridique : obligation de l'employeur.
- Rédiger le dispositif interne de signalement d'un acte de harcèlement, en définissant les différentes étapes : Recevoir, écouter, réaliser une enquête et mener des entretiens, signaler les événements à sa direction.
- Ébaucher les autres documents obligatoires ou fortement conseillés, sur la thématique : DUERP, Charte interne avec tableau des sanctions, code de déontologies, règlement intérieur, un plan de prévention sur le harcèlement, engagement de confidentialité, liste des numéros d'aide et d'urgence, trame du déroulé d'un entretien d'enquête.
- Clôture et échange des documents rédigés entre les structures.

► **Évaluation de la formation**

- Un questionnaire d'évaluation de la formation complété par les stagiaires en fin de formation.
- Une évaluation finale sur les supports rédigés sera effectuée par la formatrice.